

Avis des élus du CSE sur le projet d'évolution du marché des professionnels, avec la création d'un Pôle Expertise.

Au cours de la séance du 31 MARS 2022, la Direction de la CEBPL a présenté aux élus du CSE, le projet d'évolution du marché des professionnels, avec notamment la création d'un Pôle Expertise pour les chargés d'affaires professionnels.

Ce Pôle expertise va se concrétiser par la création de moniteurs sur le marché des professionnels de la CEBPL. Ces moniteurs auront une double mission, l'accompagnement et la montée en compétence des salariés.

Le constat actuel des expériences des chargés d'affaires ou gestionnaires professionnels fait que cette création est devenue une nécessité :

- 15 % des CA Pros ont moins de 6 mois d'expérience
- 25 % des CA Pros ont entre 6 et 12 mois d'expérience.
- 20 % des CA Pros ont entre 12 et 18 mois d'expérience.

Les élus du CSE posent légitimement la question :

• N'est-ce pas la résultante de l'ancienne politique commerciale de la CEBPL chez les professionnels, en privilégiant uniquement les professions libérales de santé ?

Provoquant ainsi une perte d'expertise au sein de notre établissement, avec les nombreux départs des Chargés d'Affaires Pros.

Les élus du CSE resteront très vigilants sur la charge de travail du manager de ce Pôle d'expertise :

• Comment être manager à 50 % et prescripteur à 50 % sur la Loire Atlantique et la Vendée, l'un des territoires des plus importants de la CEBPL, représentant quasiment 1/3 des nouvelles entrées en relations ?

Pour les élus du CSE, cela correspond bien à deux métiers différents, et par conséquent exercés par une même personne.

La création de ces postes se fera par la montée en compétence de Chargé d'Affaires, venant du réseau BDD.

Cette opération qui pourrait paraître comme une innovation au sein de la CEBPL, n'est ni plus ni moins qu'un retour en arrière sur des métiers qui avaient disparus dans le précédent Plan Stratégique de la CEBPL.

Les élus du CSE s'inquiètent du non-remplacement dans le réseau de ces futurs moniteurs, la Direction déclarant en séance, que ces postes seront considérés comme vacants, sans justifier réellement de ces remplacements.

Résultat du vote du CSE du 28/04/2022 : 23 votants

Favorable : 18 voix
Défavorable : 00 voix
Abstention : 05 voix



Jocelyn BONOUVRIER

Secrétaire du CSE

